



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

activités

Question écrite n° 66660

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des finances et des comptes publics, chargé du budget, sur la multiplication ahurissante des revues gratuites distribuées par quantité de structures publiques ou parapubliques, toutes financées par le contribuable. Au prétexte de communiquer sur leurs activités, une énorme quantité de revues, souvent éditées sur du papier luxueux, sont distribuées par les directions d'administrations publiques aux frais du contribuable et sans lui profiter. Outre la critique qui se prête sur les conséquences environnementales de ces publications, il s'interroge sur la pertinence d'utiliser l'argent public dans de telles proportions pour des publications qui ne suscitent pas dans les faits l'intérêt de leurs destinataires. La crise des finances publiques que traverse notre pays et le simple bon sens devraient inciter les agents de l'État à être moins dispendieux au titre de leur communication. Il lui demande s'il est possible d'avoir une idée du nombre de titres rentrant dans cette catégorie, de la masse de tirages en tonnes de papier, du coût de ces tirages et si des économies des finances publiques ne peuvent être réalisées sur ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66660

Rubrique : Administration

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [21 octobre 2014](#), page 8711

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)